



Compte-rendu de la C.A.P. n°4 du corps des contrôleurs

Séance du 25 septembre 2020

La CAP du corps des contrôleurs de l'Insee s'est tenue à Paris ce 25 septembre 2020. Plusieurs points étaient à l'ordre du jour : avancement au grade de contrôleur 1^{ère} classe, promotion au choix au grade de contrôleur principal et examens de recours d'entretien professionnels.

Promotion au grade de contrôleur principal

Liste des agents retenus à l'issue de la CAP

accessible sur <https://www.agora.insee.fr/cms/sites/agora/home.html>

La liste des agents proposés par l'administration a été présentée aux élus en CAP. 438 agents remplissent les conditions statutaires au 31/12/2019 : fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon de contrôleur de 1^{ère} classe et justifiant d'au moins 5 années de services effectifs dans leur corps.

11 agents n'étaient pas proposables (disponibilité, congés de longue durée, congés parental, retraité au moment de la CAP,...).

75 agents ont été proposés au tableau d'avancement pour cette année. Parmi eux, seulement 16 agents ont été retenus lors de cette CAP.

Avec 4 % de promus cette année (4,9% en 2015, 4,0 en 2016, 3,7% en 2017, 3,4 % en 2018), la chute du taux cesse enfin, la CFDT déplore tout de même un taux de promus/promouvables qui reste bas depuis 5 ans.

Avancement au grade de contrôleur 1^{ère} classe

32 agents ont bénéficié de l'avancement au grade de contrôleur de 1^{ère} classe à l'issu de cette CAP.

- 8 agents ont été promus selon le critère d'âge (nés avant le 1^{er} juillet 1959) soit 25 % des postes
- 16 agents promus, classés par ancienneté décroissante en catégorie B, puis par ancienneté décroissante de service public soit 50 % des postes
- 8 agents promus selon les appréciations aux entretiens professionnels obtenues de 2017 à 2019 puis par ancienneté décroissante dans le corps des contrôleurs, soit 25 % des postes.

359 agents remplissant les conditions statutaires étaient proposables cette année. Les conditions statutaires sont les suivantes : être fonctionnaire, avoir au moins atteint le 6^{ème} échelon du 1^{er} grade et justifiant d'au moins 5 années de services effectifs de catégorie B au plus tard le 31 décembre 2018.

3 agents ont été ajournées.

Liste des agents retenus par tableau d'avancement

accessible sur <https://www.agora.insee.fr/cms/sites/agora/home.html>

Vos représentants à la CAP

M Antony BARILLE élu CFDT, M Thanh NGUYEN TU élus CFDT

Mme Nathalie BAILLY, experte CFDT

